



Garde d'enfant et délai court

Par **pantac**, le **14/02/2021** à **12:29**

Bonjour,

La situation est la suivante, alors que la garde était en faveur de la mère depuis 6 ans, Mon fils de 13 ans et moi avons sollicité le tribunal pour un changement en ma faveur de la garde. L'ambiance étant neutre le fait est établi par une audition de mon fils. Je viens au tribunal, détendu et prêt à parler du futur de Seb, pour trouver la mère de mon enfant avec un avocat et un dossier de 10 pages de mensonges contre moi. J'ai 10 minutes pour lire le document.

Pendant l'audition, la juge retoque l'avocat de la partie opposé pour cette action. L'avocat demande une enquête sociale, la juge nous écoute tous les deux, puis annonce un verdict pour le 16 mars.

Dois-je faire un dossier pour contester ces accusations avec, en pièces jointes, attestations et preuves ?

Merci de vos réponses.

Par **ravenhs**, le **14/02/2021** à **15:55**

Bonjour,

Si le délibéré est fixé au 16 mars et que l'audience est passée c'est trop tard pour donner de nouveaux éléments.

Cordialement

Par **pantac**, le **14/02/2021** à **19:25**

merci d'avoir prit le temps de me répondre, très bonne journée à vous

Par **Tisuisse**, le **15/02/2021** à **07:28**

Bonjour,

S'il est trop tard pour le délibéré, la partie condamnée aura quand même 10 jours pour interjeter appel.

Ce qui est dommage c'est que le demandeur n'ai pas pris un avocat pour le défendre. Son avocat n'aurait certainement pas manqué de demander au JAF le report de l'audience afin de préparer la défense de son client d'autant que ces pièces auraient dû être communiquées à la défense AVANT l'audience et non au jour de l'audience.

Par **pantac**, le **15/02/2021** à **09:10**

Bonjour,

en effet, ça a été un coup dans le dos, que j'ai dénoncé et la juge a clairement informé la partie adverse de son mécontentement sur cette action.

j'attend donc le délibéré et prendrai un avocat si je doit faire appel.

merci de m'avoir lu et conseillé.

très bonne journée à vous , Crd